



## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/1276 du 11 septembre 2020, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active bromoxynil,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique RAJAH*

*de la société* NUFARM SAS  
*numéro de dossier* n°2020-3679

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active bromoxynil par le règlement d'exécution (UE) 2020/1276 du 11 septembre 2020,*

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 17 mars 2021, dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

|                  |   |
|------------------|---|
| Noms du produit  | RAJAH<br>BROMOLIA<br>HATTRICK<br>BROMOXAN   |
| Type de produit  | Produit de référence  |
| Titulaire        | NUFARM SAS<br>Immeuble West Plaza, 11, rue du Débarcadère,<br>92700 Colombes,<br>FRANCE |
| Formulation      | Concentré émulsionnable (EC)  |
| Contenant        | 342 g/L - bromoxynil  |
| Numéro d'intrant | 2040166   |
| Numéro d'AMM     | 2090069   |
| Fonction         | Herbicide   |
| Gamme d'usage    | Professionnel   |

## Conditions générales de retrait

|  |            |
|--|------------|
| Date de retrait  | 17/03/2021 |
| Date limite pour la vente et la distribution                       | 17/03/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 17/09/2021 |

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2020-0772 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

**24 NOV. 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)